

Conseil municipal du lundi **8 décembre** 2025

séance publique à la mairie | Convoqué le 2 décembre 2025 | début de séance à 20:00 | quorum minimum : 5

COMPTE-RENDU

Présents (6) : Mmes Régine DE LUCA [rD], Nathalie UBAUD [nU] (secrétaire de séance), Mrs Emmanuel GHIOTTI [eG], Michel PHILIP [mP], Yannick BOYER [yB], et Bernard RENOY [bR].

Absent, Excusés (3) : Mrs. Guy ALBRAND [gA], Alexandre BORRELLY [aB], Jean-Claude GILLON [jcG], proc à Michel PHILIP [mP].

En présence de Pascale LARROQUE, secrétaire de mairie qui assure une prise de notes pour complément.

1. Adoption du tarif supplémentaire du prix de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2026 et suivantes.

Considérant que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a fixé le tarif de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable à 0,06 € HT/m³ pour l'année 2026.

Considérant que pour l'année 2026, le coefficient global de modulation de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable est estimé à 0,85.

Le conseil municipal décide de fixer à $0,06 \times 0,85 = 0,051$ € HT/m³ le supplément au prix du m³ d'eau vendu, répercuté sur chaque abonné.

Vote 4 pour, 2 contre [yB] et [eG], 1 abs [nU]

2. Route des Vignes : Demande de DETR 2026

Un devis a été demandé, il s'élève à 139 478 € HT, le maire propose le plan de financement suivant :

DEPENSES : 139 478 € HT

Subvention DETR (50 %) : 69 739 €

Autofinancement (50 %) : 69 739 €

RECETTES : 139 478 €

Le conseil municipal approuve le plan de financement, décide de demander la subvention à Madame la Préfète des Alpes de Haute Provence, et d'exécuter les travaux sous condition d'obtention de la subvention.

Vote unanimité (7 pour)

3. Achat de meubles pour l'école : demande de subvention CDST 2024-2026.

Une enveloppe d'un montant de 17 942 € a été accordée à la commune au titre du CDST 2024-2026, nous avons utilisé la somme de 14 065 €, il reste donc 3 877 € que le maire propose d'utiliser pour meubler la future école maternelle, le montant des devis est de 6 714,88 € HT. Il propose le plan de financement suivant :

DEPENSES :	6 714,88 € HT
Subvention CDST 2024-2026 :	3 877,00 €
Autofinancement :	<u>3 937,88 €</u>
RECETTES :	6 714,88 €

Le conseil municipal approuve le plan de financement, décide de demander la subvention à Madame la Présidente du conseil départemental des Alpes de Haute Provence, et d'effectuer les achats

Vote unanimité (7 pour)

4. Budget micro-crèche : admissions en non valeur.

Le conseil municipal décide de statuer sur l'admission en non-valeur de la somme suivante pour le budget crèche : 0,22 €.

Vote unanimité (7 pour)

5. Remboursement d'une partie du salaire de la secrétaire par le budget micro-crèche.

Le Maire rappelle que la secrétaire de mairie assure le secrétariat et la comptabilité de la Micro-crèche, il propose donc que le budget micro-crèche rembourse la somme de 8 375,06 € pour les tâches effectuées.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Vote unanimité (7 pour)

6. Subvention au budget micro-crèche

Lors de la création du budget Micro-crèche, il a été prévu par convention que les communes de Venterol et Piégut versent à ce dernier une subvention de fonctionnement. Pour l'année 2025, elle s'élève à 18 000 €.

Vote unanimité (7 pour)

7. Subvention au budget eau

Au vu des comptes présentés, le conseil municipal décide de verser une subvention de 30 000 € du budget commune au budget de l'eau.

Vote unanimité (7 pour)

8. Conventionnement pour l'élaboration des Plans de Massifs de Protection des Forêts Contre les Incendies des Massifs du Buëch-Dévoluy, de Chabre et des Monges.

La commune a été sollicitée par la communauté de communes du Sisteronnais-Buëch (CCSB) afin de nous proposer un conventionnement pour l'élaboration des trois plans des Massifs de Protection des Forêts Contre les Incendies du Buëch Sud, de Chabre et des Monges, cela permettra aux agriculteurs de bénéficier de financements pour la défense contre les incendies, et ouvrira pour la commune l'accès aux subventions FEADER.

Le reste à charge de la commune est de 706,34 €.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention proposée et à engager et liquider les dépenses correspondantes.

Vote unanimité (7 pour)

9. Désaffection rue des Marmets

Suite à l'enquête publique qui a eu lieu du 21/10 au 21/11/2025, et au rapport du commissaire enquêteur, le conseil municipal décide de déclasser le bien du domaine public et de l'intégrer dans le domaine privé communal.

Vote unanimité (7 pour)

Questions diverses.

Terrain des Gaillaches : le conseil municipal souhaite acquérir un morceau de parcelle aux Gaillaches afin d'y créer un parking et d'élargir la route, un géomètre va venir borner.

Crèche : suite à la réunion du 28/11 en présence des différents partenaires, un budget prévisionnel va être établi et transmis à la CAF04, afin de demander une aide exceptionnelle pour 2026.

Ménage nouvelle école : le temps de travail de l'employée va être augmenté.

Conventions pâturages : [yB] expose que plusieurs éleveurs ayant signé des conventions pâturage ne mettent pas de bêtes sur les parcelles concernées, une réunion avec la commission forêt et l'ONF va être organisée.

La séance est levée à 22 heures